

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 885

44 – LOIRE-ATLANTIQUE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTES

Ventes et cessions

478 518 301 RCS Nantes.

ELECTRO FINANCES.

Forme : Société à responsabilité limitée (à associé unique).

Capital : 9000 EUR.

Adresse : 6, rue des Imprimeurs, 44220 Couëron.

Oppositions : Article L.236-14 du code de commerce.

Commentaires : PROJET DE FUSION ENTRE INGENIERIE pour la COMMUNICATION des APPLICATIONS et des RESEAUX Société par actions simplifiée au capital de 138 000,00 euros Siège social : 30 rue Edith Cavell - 92400 COURBEVOIE 337 503 387 RCS NANTERRE ELECTRO FINANCES Société à responsabilité limitée au capital de 9 000,00 euros Siège social : 6 rue des Imprimeurs - 44220 COUËRON 478 518 301 RCS NANTES AVIS DE PROJET DE FUSION Aux termes d'un acte SSP signé électroniquement selon le dispositif UNIVERSIGN le 04-04-2024, la société INGENIERIE pour la COMMUNICATION des APPLICATIONS et des RESEAUX, société par actions simplifiée au capital de 138 000,00 euros, dont le siège social est 30 rue Edith Cavell à COURBEVOIE (92400), immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 337 503 387, et la société ELECTRO FINANCES, société à responsabilité limitée au capital de 9 000,00 euros, dont le siège social est 6 rue des Imprimeurs à COUËRON (44220), immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Nantes sous le numéro 478 518 301, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société INGENIERIE pour la COMMUNICATION des APPLICATIONS et des RESEAUX par la société ELECTRO FINANCES. La société INGENIERIE pour la COMMUNICATION des APPLICATIONS et des RESEAUX ferait apport à la société ELECTRO FINANCES de la totalité de son actif soit 149 832 euros, à charge de la totalité de son passif, soit 4 668 euros. La valeur nette des apports s'élèverait donc à 145 164 euros. En contrepartie de cet apport net, et conformément aux dispositions de l'article L. 236-3, II du Code de commerce, la société absorbante inscrira la valeur nette apportée au compte « report à nouveau ». La fusion est soumise à la condition suspensive de l'approbation du projet de fusion par les assemblées générales extraordinaires des deux sociétés. La fusion prendrait effet de façon rétroactive au 01-01-2024, d'un point de vue comptable. La société INGENIERIE pour la COMMUNICATION des APPLICATIONS et des RESEAUX sera dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion. Les créanciers de la société absorbante, ainsi que ceux de la société absorbée dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions prévues aux articles L. 236-14 et R. 236-8 du Code de commerce, soit trente jours à compter de la présente publication, devant le Tribunal de commerce compétent. Conformément à l'article L.

236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé pour être annexé au registre du commerce et des sociétés : - au greffe du Tribunal de commerce de Nantes pour la société ELECTRO FINANCES en date du 4 avril 2024, - au greffe du Tribunal de commerce de Nanterre pour la société INGENIERIE pour la COMMUNICATION des APPLICATIONS et des RESEAUX en date du 4 avril 2024. Pour avis.

